

**Circuits Spécifiques 2011-2012**
**VI14BASE**

VI14 MATIN LOT 14 / 2006

REEMPLOYE POUR LES ECOLES DE CHATILLON EN VENDELAIS.

VI01.014	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: HERVE	
VI01.03D	CHATILLON, LE BOIS MORIN D26	7:16
VI01.03E	CHATILLON, LE PETIT BOIS MORIN	7:17
VI01.03F	CHATILLON, LA DELINAIS	7:18
VI01.03G	CHATILLON, ETANG (V16)	7:22
VI01.03J	BALAZE, LA SERCOLE	7:26
VI01.298	BALAZE, LES ERABLES	7:27
VI01.178	BALAZE, LA CLARDERIE	7:30
VI01.03L	BALAZE, L'ANGELIEN	7:32
VI01.194	BALAZE, LA BIENVENUAIS	7:35
VI01.03N	BALAZE, LA CHEVELAIS	7:36
VI01.03O	BALAZE, LA VALLERAIE	7:38
VI01.0DC	BALAZE, LA BOUGERIE (CUMA)	7:40
VI01.177	BALAZE, LE CHATELET	7:42
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:55

**Kilométrage : 19.07**
**VI14BASE**

VI14 CHATILLON MATIN LOT 14 / 2006

CV.014	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: HERVE	
CV.023	CHATILLON, LE HAUT LUCON	8:17
CV.022	CHATILLON, LE PETIT FRESNAIS	8:19
CV.030	PRINCE, CROSSOT	8:24
CV.031	PRINCE, LA BEUGERIE D798	8:26
CV.010	CHATILLON EN VEND., LA BOURDONNIERE	8:29
CV.004	CHATILLON EN VEND., LE JARRY	8:34
CV.025	CHATILLON, TERMINUS RUE DE BESNARD	8:40
1244.000	CHATILLON EN VEND. ECOLE JEANNE D'ARC	8:40
0187.000	CHATILLON EN VEND. ECOLE PUBLIQUE	8:40

**Kilométrage : 33.02**

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

**Circuits Spécifiques 2011-2012**
**VI14BASE**

VI14 CHATILLON SOIR LOT 14 / 2006

CV.514	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: HERVE	
1244.000	CHATILLON EN VEND. ECOLE JEANNE D'ARC	16:40
0187.000	CHATILLON EN VEND. ECOLE PUBLIQUE	16:40
CV.025	CHATILLON, TERMINUS RUE DE BESNARD	16:40
CV.004	CHATILLON EN VEND., LE JARRY	16:47
CV.010	CHATILLON EN VEND., LA BOURDONNIERE	16:53
CV.029	PRINCE, MEJANOT	16:57
CV.022	CHATILLON, LE PETIT FRESNAIS	17:04
CV.023	CHATILLON, LE HAUT LUCON	17:06

**Kilométrage : 16.92**
**VI14BASE**

VI14 SOIR 17H15 LOT 14 / 2006

DESSERT DE CHATILLON EN VENDELAIS A 16H35.

VI01.714	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:25
VI01.177	BALAZE, LE CHATELET	17:35
VI01.0DC	BALAZE, LA BOUGERIE (CUMA)	17:38
VI01.03O	BALAZE, LA VALLERAIE	17:39
VI01.03N	BALAZE, LA CHEVELAIS	17:41
VI01.194	BALAZE, LA BIENVENUAIS	17:42
VI01.03L	BALAZE, L'ANGELIEN	17:43
VI01.178	BALAZE, LA CLARDERIE	17:45
VI01.298	BALAZE, LES ERABLES	17:47
VI01.03J	BALAZE, LA SERCOLE	17:47
VI01.03G	CHATILLON, ETANG (V16)	17:51
VI01.03F	CHATILLON, LA DELINAIS	17:52
VI01.03E	CHATILLON, LE PETIT BOIS MORIN	17:52
VI01.03D	CHATILLON, LE BOIS MORIN D26	17:53

**Kilométrage : 35.06**

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

**Circuits Spécifiques 2011-2012****VI14BASE**

VI14 LYCEE 18H10 LOT 14 / 2006

VI01.814	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:25
VI01.177	BALAZE, LE CHATELET	18:35
VI01.136	BALAZE, PL. MAIRIE (VI11)	18:36
VI01.0DC	BALAZE, LA BOUGERIE (CUMA)	18:38
VI01.03N	BALAZE, LA CHEVELAIS	18:40
VI01.298	BALAZE, LES ERABLES	18:43
VI01.03G	CHATILLON, ETANG (V16)	18:47
VI01.03F	CHATILLON, LA DELINAIS	18:48
VI01.03E	CHATILLON, LE PETIT BOIS MORIN	18:49
VI01.03D	CHATILLON, LE BOIS MORIN D26	18:49
VI01.032	MONTREUIL DES LANDES, CARREF. DU CLOS	18:56
VI01.0C0	PARCE, L'ECUILLERE	18:59
VI01.153	CHATILLON EN VEND., BONANT	19:03

**Kilométrage : 42.98**

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

**Circuits Spécifiques 2011-2012**
**VI14MER**

VI14 MATIN LOT 14 / 2006

REEMPLOYE POUR LES ECOLES DE CHATILLON EN VENDELAIS.

VI01.014	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE
VI01.03D	CHATILLON, LE BOIS MORIN D26	7:16
VI01.03E	CHATILLON, LE PETIT BOIS MORIN	7:17
VI01.03F	CHATILLON, LA DELINAIS	7:18
VI01.03G	CHATILLON, ETANG (V16)	7:22
VI01.03J	BALAZE, LA SERCOLE	7:26
VI01.298	BALAZE, LES ERABLES	7:27
VI01.178	BALAZE, LA CLARDERIE	7:30
VI01.03L	BALAZE, L'ANGELIEN	7:32
VI01.194	BALAZE, LA BIENVENUAIS	7:35
VI01.03N	BALAZE, LA CHEVELAIS	7:36
VI01.03O	BALAZE, LA VALLERAIE	7:38
VI01.0DC	BALAZE, LA BOUGERIE (CUMA)	7:40
VI01.177	BALAZE, LE CHATELET	7:42
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:55

**Kilométrage : 19.07**
**VI14MER**

VI14 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 14 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40.

VI01.M14	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	12:50
VI01.177	BALAZE, LE CHATELET	12:59
VI01.0DC	BALAZE, LA BOUGERIE (CUMA)	13:02
VI01.03O	BALAZE, LA VALLERAIE	13:04
VI01.03N	BALAZE, LA CHEVELAIS	13:06
VI01.194	BALAZE, LA BIENVENUAIS	13:07
VI01.03L	BALAZE, L'ANGELIEN	13:08
VI01.178	BALAZE, LA CLARDERIE	13:10
VI01.298	BALAZE, LES ERABLES	13:11
VI01.03J	BALAZE, LA SERCOLE	13:12
VI01.03G	CHATILLON, ETANG (V16)	13:15
VI01.03F	CHATILLON, LA DELINAIS	13:16
VI01.03E	CHATILLON, LE PETIT BOIS MORIN	13:17
VI01.03D	CHATILLON, LE BOIS MORIN D26	13:17

**Kilométrage : 19.10**

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

**Circuits Spécifiques 2011-2012**
**VI28BASE**

VI28 MATIN LOT 28 / 2006

REEMPLOYE POUR DESSERVIR LES ECOLES DE CHATILLON.

	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: HERVE	
VI01.028		
VI01.06U	TAILLIS, MAIRIE, ABRI	7:34
VI01.222	TAILLIS, RUE DE VITRE	7:36
VI01.162	TAILLIS, LE ROCHER	7:37
VI01.208	BALAZE, LA BRISETIERE	7:38
VI01.311	BALAZE, LA ROHCE	7:40
VI01.06V	BALAZE, LE HAUT CHAVEIGNEL	7:44
VI01.06W	MONTREUIL SS/PER., LA MARE D178	7:45
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:55

**Kilométrage : 11.45**
**VI28BASE**

VI28 CHATILLON MATIN LOT 28 / 2006

	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: HERVE	
CV.028		
CV.00H	MONTAUTOUR	8:17
CV.033	CHATILLON EN VEND., ETANG DE LANDEMOUX	8:20
CV.00D	CHATILLON EN VEND., LE POMMIER	8:21
CV.021	MONTAUTOUR, LE HAUT TERTRE	8:26
CV.011	PRINCE, EGLISE	8:30
CV.00Y	PRINCE, LES PLANTES	8:31
CV.024	CHATILLON EN VENDELAIS, L'HOTELLERIE	8:33
CV.026	CHATILLON, TERMINUS RUE DE BESNARD	8:40
1244.000	CHATILLON EN VEND. ECOLE JEANNE D'ARC	8:40
0187.000	CHATILLON EN VEND. ECOLE PUBLIQUE	8:40

**Kilométrage : 27.16**

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

**Circuits Spécifiques 2011-2012**
**VI28BASE**

VI28 CHATILLON SOIR LOT 28 / 2006

CV.528	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: HERVE	
1244.000	CHATILLON EN VEND. ECOLE JEANNE D'ARC	16:40
0187.000	CHATILLON EN VEND. ECOLE PUBLIQUE	16:40
CV.026	CHATILLON, TERMINUS RUE DE BESNARD	16:40
CV.024	CHATILLON EN VENDELAIS, L'HOTELLERIE	16:47
CV.00Y	PRINCE, LES PLANTES	16:49
CV.011	PRINCE, EGLISE	16:50
CV.021	MONTAUTOUR, LE HAUT TERTRE	16:53
CV.00D	CHATILLON EN VEND., LE POMMIER	16:56
CV.033	CHATILLON EN VEND., ETANG DE LANDEMOUX	16:59
CV.00H	MONTAUTOUR	17:02

**Kilométrage : 16.05**
**VI28BASE**

VI28 SOIR 17H15 LOT 28 / 2006

DESSERT CHATILLON EN VENDELAIS A 16H35.

VI01.728	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:20
VI01.06W	MONTREUIL SS/PER., LA MARE D178	17:30
VI01.06V	BALAZE, LE HAUT CHAVEIGNEL	17:31
VI01.312	BALAZE, LA ROCHE (RETOUR)	17:36
VI01.208	BALAZE, LA BRISETIERE	17:36
VI01.162	TAILLIS, LE ROCHER	17:37
VI01.222	TAILLIS, RUE DE VITRE	17:38
VI01.06U	TAILLIS, MAIRIE, ABRI	17:38

**Kilométrage : 23.00**

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

**Circuits Spécifiques 2011-2012**
**VI28MER**

VI28 MATIN LOT 28 / 2006

REEMPLOYE POUR DESSERVIR LES ECOLES DE CHATILLON.

	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
VI01.028			
VI01.06U		TAILLIS, MAIRIE, ABRI	7:34
VI01.222		TAILLIS, RUE DE VITRE	7:36
VI01.162		TAILLIS, LE ROCHER	7:37
VI01.208		BALAZE, LA BRISETIERE	7:38
VI01.311		BALAZE, LA ROHCE	7:40
VI01.06V		BALAZE, LE HAUT CHAVEIGNEL	7:44
VI01.06W		MONTREUIL SS/PER., LA MARE D178	7:45
VI01.000		VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:55

**Kilométrage : 11.45**
**VI28MER**

VI28 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 28 / 2006

MISE EN PLACE AU CHAMP DE FOIRE A 12H40

	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
VI01.M28			
VI01.000		VITRE CHAMP DE FOIRE.	12:50
VI01.06W		MONTREUIL SS/PER., LA MARE D178	12:59
VI01.06V		BALAZE, LE HAUT CHAVEIGNEL	13:00
VI01.312		BALAZE, LA ROCHE (RETOUR)	13:05
VI01.208		BALAZE, LA BRISETIERE	13:05
VI01.162		TAILLIS, LE ROCHER	13:06
VI01.222		TAILLIS, RUE DE VITRE	13:07
VI01.06U		TAILLIS, MAIRIE, ABRI	13:07

**Kilométrage : 11.48**

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

**Circuits Spécifiques 2011-2012**
**VI36BASE**

VI36 MATIN LOT 36 / 2006

REEMPLOYE POUR DESSERVIR LES ECOLES DE CHATILLON.

	fréquence: <b>LM-JV-----</b>	Transporteur: HERVE
VI01.036		
VI01.0C0	PARCE, L'ECUILLERE	7:15
VI01.153	CHATILLON EN VEND., BONANT	7:17
VI01.0BF	CHATILLON EN VEND., L'EPINE D108	7:21
VI01.08Q	CHATILLON EN VEND., LES BODERIES D178	7:28
VI01.08R	CHATILLON EN VEND., LA ROCHE PIQUET	7:32
VI01.02J	CHATILLON, EGLISE	7:34
VI01.247	BALAZE, LA CROIX VERTE	7:44
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:55

**Kilométrage : 29.00**
**VI36BASE**

VI36 CHATILLON MATIN LOT 36 / 2006

	fréquence: <b>LM-JV-----</b>	Transporteur: HERVE
CV.036		
CV.00M	ST CHRISTOPHE DES BOIS	8:17
CV.034	MONTREUIL DES LANDES, LA MOTTE	8:20
CV.00Q	MONTREUIL DES LANDES	8:23
CV.00V	PARCE, L'ECUILLERE	8:28
CV.017	CHATILLON EN VEND., BONANT	8:30
CV.00O	CHATILLON EN VEND., LE PETIT BOIS MORIN	8:33
CV.018	CHATILLON EN VEND. , LES LANDELLES	8:35
CV.019	CHATILLON, LA HERINIERE	8:36
CV.027	CHATILLON, TERMINUS RUE DE BESNARD	8:42
1244.000	CHATILLON EN VEND. ECOLE JEANNE D'ARC	8:42
0187.000	CHATILLON EN VEND. ECOLE PUBLIQUE	8:42

**Kilométrage : 32.32**

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

**Circuits Spécifiques 2011-2012**
**VI36BASE**

VI36 CHATILLON SOIR LOT 36 / 2006

CV.536	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: HERVE	
1244.000	CHATILLON EN VEND. ECOLE JEANNE D'ARC	16:40
0187.000	CHATILLON EN VEND. ECOLE PUBLIQUE	16:40
CV.027	CHATILLON, TERMINUS RUE DE BESNARD	16:40
CV.019	CHATILLON, LA HERINIERE	16:44
CV.018	CHATILLON EN VEND. , LES LANDELLES	16:46
CV.000	CHATILLON EN VEND., LE PETIT BOIS MORIN	16:48
CV.017	CHATILLON EN VEND., BONANT	16:51
CV.00V	PARCE, L'ECUILLERE	16:53
CV.00Q	MONTREUIL DES LANDES	16:58
CV.034	MONTREUIL DES LANDES, LA MOTTE	17:02
CV.00M	ST CHRISTOPHE DES BOIS	17:05

**Kilométrage : 15.06**
**VI36BASE**

VI36 SOIR 17H15 LOT 36 / 2006

DESSERT CHATILLON EN VENDELAIS A 16H40.

VI01.736	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:25
VI01.247	BALAZE, LA CROIX VERTE	17:35
VI01.135	CHATILLON EN VEND., LA DEVINELIERE	17:41
VI01.02J	CHATILLON, EGLISE	17:46
VI01.08R	CHATILLON EN VEND., LA ROCHE PIQUET	17:49
VI01.08Q	CHATILLON EN VEND., LES BODERIES D178	17:55
VI01.0BF	CHATILLON EN VEND., L'EPINE D108	18:01
VI01.153	CHATILLON EN VEND., BONANT	18:07
VI01.0C0	PARCE, L'ECUILLERE	18:09

**Kilométrage : 45.53**

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

**Circuits Spécifiques 2011-2012**
**VI36MER**

VI36 MATIN LOT 36 / 2006

REEMPLOYE POUR DESSERVIR LES ECOLES DE CHATILLON.

Code	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
VI01.036			
VI01.0C0	PARCE, L'ECUILLERE		7:15
VI01.153	CHATILLON EN VEND., BONANT		7:17
VI01.0BF	CHATILLON EN VEND., L'EPINE D108		7:21
VI01.08Q	CHATILLON EN VEND., LES BODERIES D178		7:28
VI01.08R	CHATILLON EN VEND., LA ROCHE PIQUET		7:32
VI01.02J	CHATILLON, EGLISE		7:34
VI01.247	BALAZE, LA CROIX VERTE		7:44
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		7:55

**Kilométrage : 29.00**
**VI36MER**

VI36 MERCREDI MIDI 12H50 LOT 36 / 2006

NAVETTE LEP LA CHAMPAGNE DEPART 12H35.

Code	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
VI01.M36			
0709.000	VITRE, LEP LA CHAMPAGNE		12:35
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		12:50
VI01.247	BALAZE, LA CROIX VERTE		13:00
VI01.135	CHATILLON EN VEND., LA DEVINELIERE		13:06
VI01.02J	CHATILLON, EGLISE		13:11
VI01.08R	CHATILLON EN VEND., LA ROCHE PIQUET		13:14
VI01.08Q	CHATILLON EN VEND., LES BODERIES D178		13:18
VI01.0BF	CHATILLON EN VEND., L'EPINE D108		13:23
VI01.153	CHATILLON EN VEND., BONANT		13:29
VI01.0C0	PARCE, L'ECUILLERE		13:31

**Kilométrage : 39.77**

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.